

Responsable d'association

RNCP13700 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335, 332, 330
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	19/01/2017

Certificateur(s)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire effectue les activités suivantes :

- Exerce la direction stratégique d'une association de moins de 10 salariés ou d'un service dans une association de plus de 10 salariés, la dirige et assure son développement en cohérence avec son objet social et en adéquation avec les évolutions de l'environnement socio-économique
- Exerce la gestion comptable et financière d'une association
- Coordonne l'activité d'une équipe de salariés, de bénévoles et de partenaires
- Conçoit des projets de nature diverses afin de mettre en œuvre le projet social de l'association et pour cela s'inscrit dans des logiques de travail en réseau

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable entre autres, de :

- repérer les valeurs de référence, les orientations stratégiques et le projet de l'association (en lisant les statuts, les comptes rendus d'AG précédents, en participant aux réunions du CA...)
- rédiger un bilan d'activité et financier (construire un plan, donner des éléments
- analyser collectivement une situation, en faire le diagnostic
- créer des événements, des actions où se rencontrent salariés et adhérents/usagers
- construire une argumentation politique en lien avec l'objet social de l'association, définir des valeurs afin de mettre en valeur la plus value associative
- mettre en place des méthodes favorisant complémentarité et optimisation en impliquant dès l'amont du projet les différents salariés et bénévoles dans le projet lors de réunions collectives
- réaliser une veille, traiter l'information recueillie et l'utiliser à bon escient pour la proposition de projets innovants
- analyser une situation financière et proposer les évolutions adaptées : évaluation des besoins et des ressources et identifier les meilleurs choix d'investissements
- réaliser ou superviser l'établissement des documents comptables
- établir de tableaux de bord pour suivre les dossiers auprès des administrations et faire le suivi budgétaire
- comprendre l'organisation du travail afin d'évaluer les fonctionnements et les dysfonctionnement
- analyser les compétences, recueillir les besoins, élaborer un plan de formation, évaluer les actions réalisés, entretenir des relations avec l'OPCA de référence
- animer des réunions de travail et conduire des entretiens
- analyser collectivement avec les bénévoles et les permanents les forces, les points à améliorer, les obstacles et les

opportunités

- pratiquer une veille économique et sociale pour déterminer quels sont les besoins du public et vérifier si les moyens apportés par l'association sont adaptés
- élaborer un projet à partir des données observées et planifier des étapes de réalisation, assurer le suivi et l'évaluer.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Une multitude de champs professionnels : économie sociale et solidaire, éducation populaire, sanitaire, social, culturel, sportif,... La taille des structures, selon qu'elles sont locales, régionales ou nationales, est également très variable.

Si le nombre moyen de salariés par association est de 11, les deux tiers d'entre elles ne comptent que 1 à 5 salariés. Les associations de plus de 50 personnes représentent quant à elles, seulement 9 % des employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur d'association
- adjoint de direction
- chef de projet
- chef de service

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 19/01/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28177

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cnam.fr/catalogue>

http://formation.cnam.fr/jsp/fiche_certification.jsp?stnav=&rubnav=&code=cc63p-1&langue=0&rh=specialitea_a223

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13700/>